

*Direction des transports terrestres***Annexes à l'arrêté du 19 février 1999 relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public de marchandises**NOR : *EQU*T9900153A

ANNEXE I

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE*Durée* : 4 semaines, soit 156 heures.*Public* : conducteurs de véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC, salariés ou intérimaires du transport routier public de marchandises, débutant dans la profession sans être titulaire :

- de l'un des diplômes ou titres reconnus pour l'application du 1 de l'article 5 du règlement (CEE) n° 3820/85 du conseil du 20 décembre 1985 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route, conformément à l'arrêté interministériel du 29 décembre 1994 :

- certificat d'aptitude professionnelle de conducteur routier, délivré jusqu'à la dernière session d'examen de 1991 ;
- certificat d'aptitude professionnelle de conduite routière ;
- brevet d'études professionnelles de conduite et services dans le transport routier ;
- certificats de formation professionnelle de conducteur routier ;
- sous réserve de réciprocité : certificats d'aptitude professionnelle délivrés par les autres Etats membres de l'Union européenne conformément à la réglementation communautaire concernant le niveau de formation des conducteurs pour le transport par route ;
- d'un diplôme, titre ou attestation de formation admis en équivalence de la formation initiale minimale obligatoire par arrêté du ministre chargé des transports.

Pré-requis : être âgé de 21 ans, être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou E (C) et avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales requises pour l'entrée dans la formation.

Moyens*a) Véhicules :*

Poids réel supérieur ou égal à 75 % du PTAC ou du PTR A ;

Véhicule articulé : PTR A de 32 tonnes minimum, souhaité : 38 tonnes ;

Porteur : PTAC de 17 tonnes, équipé d'un ralentisseur électromagnétique ou hydraulique.

Lorsque l'activité de l'entreprise ne permet pas de charger ses véhicules au PTAC ou au PTR A mentionnés ci-dessus, la formation est réalisée avec les véhicules de l'entreprise chargés dans les conditions normales d'exploitation.

b) Autres moyens : multimédias, documentations techniques.

Options : trois :

- formation initiale de conducteur routier ;
- formation initiale de conducteur routier avec adaptation à l'activité de l'entreprise ;
- formation initiale de conducteur routier affecté au transport de marchandises dangereuses.

FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR ROUTIER

Organisation : 156 heures réparties comme suit :

- 2 heures pour l'accueil des stagiaires ;
- 150 heures de face-à-face pédagogique :
seize stagiaires au maximum en salle,
quatre stagiaires au maximum par véhicule pour la conduite ;
- 4 heures pour l'évaluation des compétences acquises et la synthèse du stage.

Durées :

ACCUEIL	2 HEURES
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité : - conduite : 36 heures (dont 9 heures de conduite individuelle sur route) ; - manœuvres professionnelles : 4 heures ; - théorie : 16 heures.	56 heures
Prévention des accidents du travail en circulation comme à l'arrêt.	12 heures
Application de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de	22 heures

contrôle.	
Comportement au poste de travail.	12 heures
Respect des règles de chargement et d'arrimage des marchandises	12 heures
Connaissance de l'environnement économique et social du transport routier.	6 heures
Comportement général contribuant au développement de la qualité de service	6 heures
Transport des marchandises dangereuses : formation de base.	24 heures
Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.	4 heures
Total	156 heures

**FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR ROUTIER
AVEC ADAPTATION A L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

Organisation : 156 heures réparties comme suit :

- 2 heures pour l'accueil des stagiaires ;
- 150 heures de face-à-face pédagogique :
seize stagiaires au maximum en salle,
quatre stagiaires au maximum par véhicule pour la conduite ;
dont 16 heures d'adaptation à l'activité de l'entreprise (temps passé de préférence dans l'entreprise) ;
- 4 heures pour l'évaluation des compétences acquises et la synthèse du stage.

Durée :

ACCUEIL	2 HEURES
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité : - conduite : 36 heures (dont 9 heures de conduite individuelle sur route) ; - manœuvres professionnelles : 4 heures ; - théorie : 16 heures.	56 heures
Prévention des accidents du travail en circulation comme à l'arrêt.	12 heures
Application de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.	18 heures
Comportement au poste de travail.	8 heures
Respect des règles de chargement et d'arrimage des marchandises.	8 heures
Connaissance de l'environnement économique et social du transport routier	4 heures
Comportement général contribuant au développement de la qualité de service.	4 heures
Adaptation à l'activité de l'entreprise. Transport des marchandises dangereuses : formation de base	24 heures
Adaptation à l'activité de l'entreprise (temps passé de préférence dans l'entreprise).	16 heures
Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage	4 heures
Total	156 heures

FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR ROUTIER AFFECTÉ AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Organisation : 156 heures réparties comme suit :

- 2 heures pour l'accueil des stagiaires ;
- 150 heures de face-à-face pédagogique :
 - seize stagiaires au maximum en salle ;
 - quatre stagiaires au maximum par véhicule pour la conduite ;
- 4 heures pour l'évaluation des compétences acquises et la synthèse du stage.

Durées :

ACCUEIL	2 HEURES
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité :	

- conduite : 36 heures (dont 9 heures de conduite individuelle sur route) ; - manœuvres professionnelles : 4 heures - théorie : 12 heures	52 heures
Prévention des accidents du travail en circulation comme à l'arrêt (dont 6 h d'application aux marchandises dangereuses)	12 heures
Application de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle (dont 8 heures d'application aux marchandises dangereuses)	22 heures
Comportement au poste de travail (dont 2 heures d'application aux marchandises dangereuses).	10 heures
Respect des règles de chargement et d'arrimage des marchandises	6 heures
Connaissance de l'environnement économique et social du transport routier.	4 heures
Comportement général contribuant au développement de la qualité de service.	4 heures
Adaptation à l'activité de l'entreprise. Transport des marchandises dangereuses : formation de base et « spécialisation citernes ».	40 heures
Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.	4 heures
Total	156 heures

-THÈME 1
PERFECTIONNEMENT À LA CONDUITE RATIONNELLE
AXÉ SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ
Objectif

Utiliser rationnellement le véhicule en fonction de ses caractéristiques techniques, de son chargement, du profil de la route et de l'environnement.

Éléments de contenu

Caractéristiques techniques :

- la chaîne cinématique ;
- les courbes de couple, de puissance, de consommation spécifique d'un moteur ;
- la zone d'utilisation optimum du compte-tours ;
- les diagrammes de recouvrement de rapports de boîtes de vitesses.

Freinage, ABR, ralentisseurs, limiteur de vitesse :

- les principes de fonctionnement du circuit de freinage pneumatique, de l'ABR, des ralentisseurs et du limiteur de vitesse ;
- spécificités du circuit de freinage oléo-pneumatique ;
- les limites d'utilisation des freins et des ralentisseurs ;
- utilisation combinée freins et ralentisseur ;
- recherche du meilleur compromis vitesse, rapport de boîte, utilisation des moyens de ralentissement et de freinage lors des descentes ;
- les vérifications et les contrôles qui incombent au conducteur ;
- attitude à adopter en cas de défaillance.

Chargement :

- forces s'appliquant aux véhicules en mouvement ;
- utilisation des rapports de boîtes de vitesses en fonction de la charge du véhicule et du profil de la route.

Environnement :

- anticipation dans la conduite ;
- prise en compte des intentions des autres usagers ;
- utilisation de l'inertie du véhicule ;
- itinéraires accidentés ;
- conduite de nuit ou par visibilité réduite.

Manœuvres professionnelles :

- repérage des obstacles ;
- préparation de la manœuvre ;
- visibilité, les angles morts ;
- comportement et sécurité dans la manœuvre ;
- réalisation de manœuvres professionnelles.

Supports pédagogiques :

- documentations constructeurs ;
- fiches techniques de véhicules ;
- revues techniques ;
- courbes de couple, puissance, consommation ;
- fascicule conduite rationnelle ;
- maquette de freinage ;
- véhicule chargé (poids réel = à 75 % du PTAC ou du PTR), équipement conduite rationnelle ;
- fiches de relevé de conduite ;
- aire de manœuvre, quai.

THÈME 2
PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
EN CIRCULATION COMME À L'ARRÊT
Objectif

Par l'analyse et la pratique, amener le conducteur routier à appliquer les règles de sécurité et adapter son comportement à son environnement professionnel.

Éléments de contenu

Sensibilisation aux accidents du travail :

- définition de l'accident du travail ;
- place du transport routier dans les statistiques des accidents du travail ;
- typologie des accidents du travail dans le secteur du transport ;
- statistiques des accidents de la circulation, implication des poids lourds ;
- statistiques des assureurs ;
- conséquences humaines, matérielles et financières.

Prévention des accidents du travail en circulation :

- attitude et vigilance du conducteur ;
- entretien du véhicule ;
- organisation du travail ;
- infrastructure et intempéries ;
- manœuvres, arrêt, stationnement.

Prévention des accidents du travail véhicule à l'arrêt :

- entretien du véhicule ;
- aménagements et équipements du véhicule ;
- accès au véhicule ;
- calage et arrimage de chargement ;
- utilisation des moyens de manutention ;
- bâchage, débâchage ;
- attelage et dételage.

Principes ergonomiques :

- gestes et postures à risques ;
- position du corps dans l'espace ;
- importance du travail des muscles ;
- postures et coordination des gestes ;
- exercices de manutention ;
- protections individuelles.

Supports pédagogiques :

- documentation INRS ;
- statistiques CNAM ;
- statistiques DSCR ;
- vidéo « Lombalgie story » ;
- vidéo « Dix cas d'accidents véhicule à l'arrêt ».

THÈME 3

APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES RÉGLEMENTATIONS DU TRANSPORT, DE LA CIRCULATION ET DU TRAVAIL,
CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Objectif

Actualiser et/ou acquérir les connaissances permettant d'appliquer :

- la réglementation des transports ;
- les règles de circulation routière ;
- les réglementations sociales.

Éléments de contenu

Réglementation du transport et des activités auxiliaires :

- organisation de la profession ;
- titres d'exploitation transport ;
- obligations des contrats-types de transport de marchandises ;
- rédaction des documents matérialisant le contrat de transport ;
- autorisations de transport international ;
- obligations de la CMR ;
- rédaction de la « *Lettre de voiture internationale* » ;
- franchissement des frontières ;
- titres d'exploitation location ;
- contrats de location de véhicules avec conducteur ;
- commissionnaires de transport ;
- documents particuliers d'accompagnement de la marchandise.

Règles de circulation routière :

- signalisation routière spécifique aux poids lourds ;
- signalisation routière des autres pays de l'Union européenne ;
- restrictions et interdictions de circulation ;
- stationnement et arrêt ;
- utilisation d'infrastructures particulières (ronds-points, aménagements urbains, lits d'arrêt d'urgence) ;
- franchissement des passages à niveau ;
- distance de sécurité et distance d'arrêt ;
- limitations de vitesse spécifiques aux poids lourds ;
- contrôles et sanctions.

Réglementations sociales dans le transport de marchandises :

- présentation de la convention collective ;
- durées maximales du travail spécifiques aux transports ;
- réglementation sociale européenne des temps de conduite et de repos ;
- manipulation du sélecteur du chronotachygraphe ;
- utilisation du chronotachygraphe et des feuilles d'enregistrement ;
- sanctions en cas de non-utilisation, de mauvaise utilisation ou de falsification.

Supports pédagogiques :

- documents du transport ;
- chronotachygraphe ;
- disques de chronotachygraphe ;
- fascicule « *Réglementation sociale européenne dans les transports routiers* », édité par le ministère chargé des transports (direction des transports terrestres) ;
- « *Guide pratique du routier* », éditions Lamy.

THÈME 4 COMPORTEMENT AU POSTE DE TRAVAIL *Objectif*

Par l'analyse et la pratique, amener le conducteur routier à adopter une hygiène de vie, une attitude appropriée en cas d'urgence, à respecter les autres usagers, à maîtriser le protocole de sécurité au chargement et au déchargement.

Éléments de contenu

Hygiène de vie :

- choix de l'alimentation ;
- effets de l'alcool, des médicaments, du tabac ou de toute substance susceptible de modifier le comportement ;
- symptômes, causes, effets de la fatigue et du stress ;
- rôle fondamental du cycle de base activité/repos.

Comportement en situation d'urgence :

- évaluer la situation ;
- éviter le sur-accident ;
- prévenir les secours ;
- secourir les blessés ;

- principes de base de la rédaction du constat amiable.

Respect des autres usagers :

- structure et organisation de la sécurité routière ;
- facteurs d'accidents de la route ;
- facteurs aggravants concernant les véhicules lourds ;
- spécificités des autres usagers (véhicules lents, véhicules légers, deux roues, piétons) ;
- mesures prises en faveur de la sécurité routière ;
- permis à points.

Protocole de sécurité au chargement et au déchargement :

- principe ;
- respect des consignes.

Supports pédagogiques :

- statistiques de la DSCR ;
- documentation INRS ;
- vidéo « Un p'tit gars de vingt-trois ans » ;
- vidéo « L'ornièrè » ;
- tableau des effets de l'alcool ;
- tableau de retrait du permis à points ;
- documents du comité technique national de la CNAM.

THÈME 5 RESPECT DES RÈGLES DE CHARGEMENT ET D'ARRIMAGE DES MARCHANDISES

Objectif

Appliquer les règles de sécurité liées au chargement et à l'arrimage et mesurer les conséquences d'un défaut de chargement ou d'arrimage.

Éléments de contenu

Chargement :

- calcul de la charge utile d'un véhicule ou d'un ensemble ;
- calcul du volume utile ;
- plan de chargement, incompatibilités ;
- répartition du chargement, les conséquences de la surcharge à l'essieu ;
- stabilité du véhicule et centre de gravité ;
- types d'emballage et supports de charge ;
- manipulation du hayon élévateur.

Arrimage :

- principales catégories de marchandises nécessitant un arrimage ;
- techniques de calage et d'arrimage ;
- utilisation de sangles d'arrimage ;
- vérifications des dispositifs d'arrimage.

Supports pédagogiques :

- documentation INRS ;
- véhicule ou caisse muni d'un hayon élévateur ;
- palettes chargées ;
- sangles à cliquet ;
- transpalette.

THÈME 6 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TRANSPORT ROUTIER

Objectif

Situer le milieu socio-économique du transport routier, en connaître l'évolution.

Éléments de contenu

Aspects économiques :

- secteur transport par rapport aux autres secteurs économiques ;
- transports routiers par rapport aux modes de transport ;
- différentes activités du transport routier (transports pour compte d'autrui, compte propre, activités auxiliaires du transport) ;

- organisation des principaux types d'entreprises de transports pour compte d'autrui ou des activités auxiliaires du transport ;

- différentes spécialisations du transport (citerne, température dirigée, etc.) ;
- évolutions du secteur (diversification des prestations offertes, rail-route, sous-traitance, etc.) ;
- location.

Aspects sociaux :

- étude de la convention collective ;
- principaux articles de la convention collective (groupe, coefficients, rémunération, frais de route, etc.) ;
- formation initiale et continue des conducteurs ;
- formations professionnelles (CFP, CAP, BEP).

Supports pédagogiques :

- statistiques économiques ;
- organigrammes-types d'entreprises de transport ;
- convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

THÈME 7
COMPORTEMENT GÉNÉRAL CONTRIBUTANT
AU DEVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE SERVICE
Objectif

Développer la qualité de service et l'image de marque, par le comportement du conducteur.

Éléments de contenu

Entreprise et qualité :

- entreprise et son environnement (concurrence, chargeurs) ;
- conséquences d'un litige sur le plan commercial et financier ;
- démarche de certification des entreprises de transports.

Attitudes du conducteur et image de marque :

- importance pour l'entreprise de la qualité de prestation du conducteur ;
- différents rôles du conducteur ;
- différents interlocuteurs du conducteur au sein de l'entreprise ;
- aspects relationnels.

THÈME 8
MARCHANDISES DANGEREUSES
Objectif

Assurer des transports de marchandises dangereuses en toute sécurité et intervenir efficacement en cas de danger.

Éléments de contenu :

- caractéristiques générales des marchandises dangereuses ;
- réglementation du transport de marchandises dangereuses ;
- différents conditionnements ;
- incompatibilités de chargement ;
- règles de circulation s'appliquant aux véhicules transportant des marchandises dangereuses ;
- interventions en cas d'incident ou d'accident.

Supports pédagogiques :

- livret « Matières dangereuses » ;
- vidéos ;
- extincteurs.

RAPPEL : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES A LA FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR ROUTIER AFFECTÉ AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

(Arrêté du 5 décembre 1996 relatif
au transport des marchandises dangereuses par route
dit « arrêté ADR » [Matières dangereuses n° 1])

Les sujets du programme général de formation mentionnés ci-après sont traités dans le cadre de la formation spécifique au transport des marchandises dangereuses :

THÈME 2 (6 heures)

Sensibilisation aux accidents du travail :

- typologie des accidents du travail dans le secteur du transport.

Prévention des accidents du travail en circulation :

- attitude et vigilance du conducteur ;
- organisation du travail ;
- manœuvres, arrêt, stationnement.

Prévention des accidents du travail véhicule à l'arrêt :

- entretien du véhicule ;
- aménagements et équipements du véhicule ;
- accès au véhicule.

Principes ergonomiques :

- protections individuelles.

THÈME 3 (8 heures)

Réglementation du transport et des activités auxiliaires :

- obligations des contrats types de transport de marchandises ;
- rédaction des documents matérialisant le contrat de transport ;
- rédaction de la « Lettre de voiture internationale » ;
- documents particuliers d'accompagnement de la marchandise.

Règles de circulation routière :

- signalisation routière spécifique aux poids lourds ;
- restrictions et interdictions de circulation ;
- stationnement et arrêt ;
- distance de sécurité et distance d'arrêt ;
- limitations de vitesse spécifiques aux poids lourds ;
- contrôles et sanctions.

THÈME 4 (2 heures)

Comportement en situation d'urgence :

- évaluer la situation ;
- éviter le sur-accident ;
- prévenir les secours ;
- secourir les blessés.

Respect des autres usagers :

- facteurs aggravants concernant les véhicules lourds.

TEST FINAL D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ACQUISES

Évaluation de la conduite professionnelle :

- contrôle continu permettant d'établir la note finale.

Évaluation des acquis professionnels :

- questionnaire à choix multiples permettant l'évaluation finale ;
- environ soixante questions constituent le test final.

Délivrance de l'attestation :

- note finale calculée à partir des résultats obtenus en conduite et acquis professionnels.

La délivrance de l'attestation est indépendante du résultat de l'évaluation relative aux marchandises dangereuses.

ANNEXE II FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE SÉCURITÉ 1. **Conducteurs de véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes**

Durée : trois jours, soit vingt-quatre heures.

Pré-requis : être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou E (C) et exercer la profession de conducteur routier.

Public : conducteurs de véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, salariés ou intérimaires du transport routier public de marchandises, au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle.

Moyens :

a) Véhicules :

- poids réel supérieur ou égal à 75 % du PTAC ou du PTR A ;
- véhicule articulé : PTR A de 32 tonnes minimum, souhaité : 38 tonnes ;
- porteur : PTAC de 17 tonnes, équipé d'un ralentisseur électromagnétique ou hydraulique.

Lorsque l'activité de l'entreprise ne permet pas de charger ses véhicules au PTAC ou au PTR A mentionnés ci-dessus, la formation est réalisée avec les véhicules de l'entreprise chargés dans les conditions normales d'exploitation.

b) Autres moyens : multimédias, documentations techniques.

Organisation : 24 heures réparties comme suit :

- 1 heure pour l'accueil des stagiaires ;
- 21 heures de face-à-face pédagogique :
 - seize stagiaires au maximum en salle ;
 - quatre stagiaires au maximum par véhicule pour la conduite ;
- 2 heures pour l'évaluation des compétences acquises et la synthèse du stage.

Le stage est en principe de trois jours consécutifs. Toutefois, pour tenir compte des contraintes de l'entreprise, il peut être scindé, d'une part, en une journée consacrée au perfectionnement aux techniques de la conduite, d'autre part, en deux autres journées obligatoirement consécutives.

Dans tous les cas, les trois jours du stage de formation continue obligatoire de sécurité doivent être dispensés au cours d'une période maximale de trente jours et pendant la durée habituelle du travail.

Durées

Accueil	1 heure
Bilan des connaissances : - réglementations et sécurité routière : 1 heure - techniques et comportement en conduite : 2 heures (dont 0 h 30 individuelle)	3 heures
Perfectionnement aux techniques de conduite en situation normale comme en situation difficile (dont 1 heure de conduite individuelle sur route)	6 heures
Actualisation des connaissances de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail dans les transports, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle	5 heures
Sensibilisation à la sécurité routière et respect des autres usagers	7 heures
Évaluation des acquis et synthèse du stage	2 heures
Total	24 heures

Les durées sont mentionnées à titre indicatif ; elles peuvent être adaptées par module en fonction des besoins constatés du groupe.

THÈME 1

Bilan des techniques, du comportement et des connaissances en matière de conduite réglementations et sécurité routière

Objectif

Constater les points forts et les points faibles du conducteur en matière de :

- technique de conduite ;
- réglementations spécifiques aux transports ;
- circulation routière.

Éléments de contenu

Conduite :

- observation du comportement et des attitudes du conducteur ;
- observation de la technique de conduite par les relevés :
 - de la consommation ;
 - de la vitesse ;
 - des régimes moteur.

Réglementations spécifiques du transport :

- réglementation du transport intérieur ;
- réglementation du transport dans l'Union européenne ;
- réglementation européenne relative aux temps de conduite et de repos ;
- utilisation des dispositifs de contrôle.

Circulation et sécurité routières :

- signalisation routière spécifique aux poids lourds ;
- restrictions et interdictions de circulation ;
- contrôles et sanctions ;
- comportement en cas d'accident ;
- facteurs d'accidents de la route ;

- spécificités des autres usagers.

Moyens

- questionnaires à choix multiples ;
- grilles de correction ;
- fiches de relevé de conduite.

THÈME 2

Perfectionnement aux techniques de conduite en situation normale comme en situation difficile

Objectif

Amener le conducteur à modifier par sa technique de conduite, son comportement et ses attitudes en fonction des points constatés lors du bilan.

Éléments de contenu

En situation normale :

- rappel des notions de couple, puissance, consommation spécifique ;
- utilisation des rapports de boîte de vitesses ;
- utilisation de l'inertie du véhicule dans la conduite anticipée ;
- distance de sécurité ;
- distance de freinage et d'arrêt.

En situation difficile :

- lois physiques appliquées aux véhicules en mouvement (centre de gravité, force centrifuge, risques de renversement, adhérence) ;
- circulation dense, rapide et urbaine ;
- dépassements ;
- grandes descentes ;
- visibilité réduite, utilisation de la signalisation du véhicule ;
- freinage et dispositifs de ralentissements.

Supports pédagogiques

- documentations constructeurs ;
- vidéo « Les lits d'arrêt d'urgence » ;
- livret « Conduite rationnelle des véhicules de transport de marchandises ».

THÈME 3

Actualisation des connaissances de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail dans les transports, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle

Objectif

Actualiser les connaissances sur :

- les réglementations du transport intérieur et du transport dans l'Union européenne ;
- la réglementation sociale et du travail ;
- la réglementation européenne relative aux temps de conduite et de repos ;
- l'utilisation des dispositifs de contrôle.

Éléments de contenu

Transports intérieurs et intra Union Européenne :

- titres d'exploitation ;
- contrats de transport ;
- documents d'accompagnement de la marchandise.

Réglementation sociale et du travail :

- règles du droit du travail ;
- présentation de la convention collective ;
- durées maximales du travail spécifiques aux transports.

Réglementation européenne relative aux temps de conduite et de repos :

- groupes de temps d'activité et de repos du conducteur ;
- temps de conduite et de repos.

Dispositifs de contrôle :

- rédaction de la feuille d'enregistrement ;
- manipulation du sélecteur du chronotachygraphe ;
- utilisation du chronotachygraphe ;
- sanctions en cas de non-utilisation, de mauvaise utilisation ou de falsification.

Supports pédagogiques

- fac-similés des documents du transport ;
- convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport et ses annexes ;
- chronotachygraphe ;
- feuilles d'enregistrement ;
- fascicule « Réglementation sociale européenne dans les transports routiers », édité par le ministère chargé des transports (direction des transports terrestres).

THÈME 4

Sensibilisation à la sécurité routière
et respect des autres usagers

Objectif

Actualiser les connaissances en matière de règles de circulation et de signalisation routière spécifiques aux poids lourds.
Prévenir les accidents de la circulation et attitude en cas d'accident.
Adopter un comportement intégrant les particularités des autres usagers.
Maîtriser le protocole de sécurité au chargement et au déchargement.

Éléments de contenu

Règles de circulation et signalisation routière :

- signalisation routière ;
- restrictions et interdictions de circulation ;
- signalisation du véhicule ;
- franchissement des passages à niveau.

Prévention des accidents :

- statistiques des accidents de la route ;
- facteurs d'accidents de la route ;
- facteurs aggravants liés aux véhicules lourds ;
- hygiène de vie, stress, fatigue ;
- mesures en cas d'accident.

Particularités des autres usagers :

- spécificités des autres usagers (véhicules lents, véhicules légers, deux roues, piétons) ;
- anticipation de leurs comportements ;
- conduite préventive.

Protocole de sécurité au chargement et au déchargement :

- principe ;
- respect des consignes.

Supports pédagogiques :

- diapositives ;
- statistiques de la sécurité routière ;
- vidéo « Un p'tit gars de 23 ans ».

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire à choix multiples élaboré à partir des contenus abordés pendant la formation.

2. Conducteurs de véhicules de plus de 14 mètres cubes de volume utile et dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes

Durée : 3 jours, soit 24 heures.

Pré-requis : être titulaire du permis de conduire de la catégorie B et exercer la profession de conducteur routier.

Public : conducteurs de véhicules de plus de 14 mètres cubes de volume utile et dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, salariés ou intérimaires du transport routier public de marchandises, au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle.

Moyens

- a) Véhicules : type fourgon, PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, chargé à 75 % du PTAC.
 b) Autres moyens : multimédias, documentations techniques.

Organisation

24 heures réparties comme suit :

- 1 heure pour l'accueil des stagiaires ;
- 21 heures de face-à-face pédagogique :
 - seize stagiaires au maximum en salle ;
 - quatre stagiaires au maximum par véhicule pour la conduite ;
- 2 heures pour l'évaluation des compétences acquises et la synthèse du stage.

Le stage est en principe de trois jours consécutifs. Toutefois, pour tenir compte des contraintes de l'entreprise, il peut être scindé, d'une part, en une journée consacrée au perfectionnement aux techniques de la conduite, d'autre part, en deux autres journées obligatoirement consécutives.

Dans tous les cas, les trois jours du stage de formation continue obligatoire de sécurité doivent être dispensés au cours d'une période maximale de trente jours et pendant la durée habituelle du travail.

Durées

Accueil	1 heure
Bilan des connaissances : - réglementations et sécurité routière : 1 h - techniques et comportement en conduite : 2 h (dont 0 h 30 individuelle)	3 heures
Perfectionnement aux techniques de conduite en situation normale comme en situation difficile (dont 1 h de conduite individuelle sur route)	8 heures
Actualisation des connaissances de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail dans les transports, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle	4 heures
Sensibilisation à la sécurité routière et respect des autres usagers	6 heures
Evaluation des acquis et synthèse du stage	2 heures
Total	24 heures

Les durées sont mentionnées à titre indicatif ; elles peuvent être adaptées par module en fonction des besoins constatés du groupe.

THÈME 1 BILAN DES TECHNIQUES, DU COMPORTEMENT ET DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE CONDUITE, RÉGLEMENTATIONS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Objectif

Constater les points forts et les points faibles du conducteur en matière de :

- technique de conduite ;
- réglementations spécifiques aux transports ;
- circulation routière.

Éléments de contenu

Conduite :

- observation du comportement et des attitudes du conducteur ;
- observation de la technique de conduite.

Réglementations spécifiques du transport :

- réglementation du transport intérieur ;
- réglementation relative aux heures de travail.

Circulation et sécurité routières :

- signalisation routière ;
- contrôles et sanctions ;
- comportement en cas d'accident ;
- facteurs d'accidents de la route ;
- spécificités des autres usagers.

Moyens :

- questionnaires à choix multiples ;

- grilles de correction.

THÈME 2
PERFECTIONNEMENT AUX TECHNIQUES DE CONDUITE
EN SITUATION NORMALE
COMME EN SITUATION DIFFICILE
Objectif

Amener le conducteur à modifier par sa technique de conduite, son comportement et ses attitudes en fonction des points constatés lors du bilan.

Actualiser les connaissances en matière de préparation du véhicule.

Éléments de contenu

En situation normale :

- rappel des notions de couple, puissance ;
- utilisation de l'inertie du véhicule dans la conduite anticipée ;
- distance de sécurité ;
- distance de freinage et d'arrêt.

En situation difficile :

- lois physiques appliquées aux véhicules en mouvement (force centrifuge, risques de renversement, adhérence) ;
- circulation dense, rapide et urbaine ;
- dépassements ;
- visibilité réduite, utilisation de la signalisation du véhicule ;
- freinage.

Préparation du véhicule :

- vérifications élémentaires du véhicule ;
- chargement : calage, arrimage, répartition des charges.

Supports pédagogiques :

- documentations constructeurs.

THÈME 3

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DE L'ENSEMBLE DES RÉGLEMENTATIONS DU TRANSPORT, DE LA CIRCULATION ET DU TRAVAIL DANS LES TRANSPORTS

Objectif

Actualiser les connaissances sur :

- les réglementations du transport intérieur ;
- la réglementation sociale et du travail ;
- le rôle commercial du conducteur.

Éléments de contenu

Transports intérieurs :

- titres d'exploitation ;
- contrats de transport ;
- documents d'accompagnement de la marchandise.

Réglementation sociale et du travail :

- règles du droit du travail ;
- présentation de la convention collective ;
- durées maximales du travail spécifiques aux transports.

Rôle commercial du conducteur :

- tâches du conducteur ;
- services proposés par l'entreprise ;
- conséquences d'un litige sur le plan commercial et financier ;
- démarche de certification des entreprises de transport.

Supports pédagogiques :

- fac-similés des documents du transport ;
- convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport et ses annexes.

THÈME 4
SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ET RESPECT DES AUTRES USAGERS

Objectif

Actualiser les connaissances en matière de règles de circulation et de signalisation routière.
Prévenir les accidents de la circulation et attitude en cas d'accident.
Adopter un comportement intégrant les particularités des autres usagers.
Maîtriser le protocole de sécurité au chargement et au déchargement.

Éléments de contenu

Règles de circulation et signalisation routière :

- signalisation routière ;
- signalisation du véhicule ;
- franchissement des passages à niveau.

Prévention des accidents :

- statistiques des accidents de la route ;
- facteurs d'accidents de la route ;
- hygiène de vie, stress, fatigue ;
- mesures en cas d'accident.

Particularités des autres usagers :

- spécificités des autres usagers (véhicules lents, poids lourds, deux roues, piétons) ;
- anticipation de leurs comportements ;
- conduite préventive.

Protocole de sécurité au chargement et au déchargement :

- principe ;
- respect des consignes.

Supports pédagogiques :

- diapositives ;
- statistiques de la sécurité routière.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire à choix multiples élaboré à partir des contenus abordés pendant la formation.